



LES « TEUF-TEUF »

VETERAN CAR CLUB DE FRANCE

FONDÉE EN 1935

FFVE N°1

4 RUE COLLUEL – 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE

E.MAIL : R.R.NOORDIJK@GMAIL.COM SITE : WWW.CLUB-TEUF-TEUF.COM

29^{ème} RALLYE des ANCÊTRES[©] TROPHÉE JEAN-PIERRE GUIHÉRY LE ROLLAND SAMEDI 5 et DIMANCHE 6 OCTOBRE 2019

Le Rallye des Ancêtres est, comme toujours, réservé aux véhicules automobiles et motocyclettes **construits avant le 1^{er} Janvier 1906**. (*Il n'y aura pas de dérogation*).

Vous avez le choix de participer à la totalité du week-end ou seulement à la journée de Dimanche en fonction de vos possibilités.

Le « Rallye des Ancêtres » est organisé par le Club des Teuf-Teuf avec le concours du Château de COMPIEGNE, de la Ville de COMPIEGNE, du GAVAP et des Amis du Musée National de la Voiture.

Nous vous proposons le samedi un départ groupé de Compiègne pour deux parcours de respectivement 25 ou 50 km au total, selon votre choix, avec un repas à La Ferme du Carandeu (proche de La Rotonde).

Le dimanche, départ groupé de Compiègne pour 25 km, puis à partir de Pierrefonds, vous aurez également le choix entre deux itinéraires, le « court » d'environ 22 km et le « long » d'environ 50 km.

Le retour sur Compiègne après le déjeuner représente 17 km.

L'option des itinéraires courts permettra aux véhicules les plus lents de participer pleinement au rallye.

Vous trouverez, ci-jointe, la demande d'inscription à nous retourner complétée et accompagnée du paiement **avant le 8 Septembre 2019**.

Nous serions heureux d'accueillir des « supporters » qui n'ont pas de véhicule éligible pour cette manifestation mais une **Ancienne d'après 1920**, afin d'assurer une aide précieuse à la circulation. Nous vous invitons à nous accompagner avec votre véhicule de collection selon les conditions financières qui vous seront communiquées ultérieurement.

Vous trouverez également la liste des hôtels dont la réservation et le règlement restent à votre charge.

AU 5 et 6 OCTOBRE À COMPIEGNE !

Bien Amicalement,
Renate & Klazinus Reiny NOORDIJK
Evelyne & Claude MONVILLE

Nota : Le comité d'organisation se verra le droit d'accepter ou de refuser un véhicule en fonction de son authenticité, de son intérêt historique, sans avoir à justifier son choix.



Programme Prévisionnel :

Vendredi 5 Octobre :

18h à 20h: Accueil des participants sur le Parking Solferino et remise des dossiers.

Samedi 6 Octobre

9h à 10h30: Accueil des participants sur le Parking Solferino et remise des dossiers
Possibilité de visiter les appartements et/ou le musée de la voiture au Château de Compiègne

Vers 11h30 : Départ du Château pour un parcours « préchauffage des mécaniques » de 10 km.

Repas à La Ferme du Carandeu

Départ pour deux parcours de respectivement 15 km ou 40 km

Stationnement des véhicules au parking couvert Solferino.

20h00 Repas (optionnel) au nouveau T'AIM HOTEL, 70 rue du Pont Neuf, Margny les Compiègne (60280)

Dimanche 7 octobre

8h30 Regroupement des participants dans la cour d'honneur du Château de Compiègne.

9h00 Départ des véhicules vers Pierrefonds

9h45 Au km 25 : Arrêt casse-croûte campagnard au Domaine des Thermes à Pierrefonds, puis départ pour deux parcours au choix de 22 km ou 50 km

13h00 Apéritif et repas au Domaine des Thermes à Pierrefonds

15h00 Départ et retour sur Compiègne, environ 17 km

15h30 Retour au Château de Compiègne
Remise des médailles

17h00 **Fin du rallye.**



RÈGLEMENT DU « RALLYE DES ANCÊTRES® »

Article 1 – DEFINITION

La 1^{ère} Association Française des Collectionneurs de Voitures Anciennes, les « Teuf-Teuf », organise une randonnée historique et touristique dénommée « Rallye des Ancêtres » qui se déroulera dans l'Oise.

Cette manifestation, qui exclut toute forme de compétition fondée sur les performances, permet de découvrir ou redécouvrir le Musée de la Voiture de Compiègne.

Article 2 – VEHICULES ADMIS

Cette réunion est ouverte aux « Ancêtres », c'est-à-dire aux véhicules automobiles, tricycles, motocyclettes et vélocipèdes construits avant le 1^{er} Janvier 1906.

Article 3 – OBLIGATIONS

Les utilisateurs de cycles et d'automobiles prenant part à cette réunion devront se conformer au règlement du code de la route et respecter scrupuleusement les consignes qui leurs seront données par l'assistance et les responsables de l'organisation. Tout manquement entraînera l'exclusion de l'équipage.

Article 4 – ENGAGEMENT

Le bulletin d'inscription, ci-joint, est à retourner au plus tard pour la date indiquée, accompagné du règlement par chèque ou virement à l'ordre des « Teuf-Teuf ».

Aucun d'engagement ne sera pris en considération sans son chèque d'accompagnement. En cas de règlement ultérieur en espèces, le chèque serait restitué le jour du départ du rallye.

En cas d'annulation, le règlement sera retourné au participant uniquement dans le cas où les organisateurs en auront été préalablement avisés, et ce 2 semaines avant la date du rallye.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler ou modifier la manifestation sans avoir à en justifier les raisons.

Articles 5 – ASSURANCES Organisation

Conformément aux prescriptions des décrets du 18/10/1965 et des arrêtés des 01/12/1959 et 27/01/1969, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs, du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux participants eux-mêmes.

La manifestation est donc garantie conformément aux obligations légales. Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques non prévus par les décrets concernant l'assurance automobile obligatoire.

Article 6 – ASSURANCE & PERMIS de CONDUIRE des Participants :

Le propriétaire du véhicule doit souscrire à une assurance comme exigée par la Loi pour l'utilisation du véhicule sur la voie publique.

Le chauffeur du véhicule doit avoir en sa possession un permis de conduire valide le jour de la manifestation. En cas de « changement d'état » du permis de conduire entre l'inscription et la manifestation, le chauffeur devra se faire remplacer par une personne habilitée ou faire la demande d'annulation de son inscription auprès de l'organisation.

Article 7 – REMORQUES, PLATEAUX ET DEPANNEUSES

Il est formellement interdit aux conducteurs des remorques, plateaux et dépanneuses des participants de s'intercaler dans le groupe des cycles et des automobiles anciens.

Ces véhicules porteurs devront obligatoirement circuler en fin de convoi et ne devront pas stationner sur les parkings réservés aux participants.

Article 8 – PUBLICITÉ

Les cycles et les automobiles des participants ne pourront pas arborer d'autres publicités que celles mentionnées sur les plaques officielles qui seront remises à chaque participant au départ par les organisateurs. Tout concurrent qui refuserait ces publicités devra payer un droit d'engagement correspondant au prix de revient réel d'un équipage sans tenir compte des aides apportées par les sponsors.



RALLYE DES ANCÊTRES® en PICARDIE 2019

Liste d'Hôtels à Compiègne

HOTEL de FLANDRE **
16 Quai de la République
Tel : 03 44 83 24 40 Email : hoteldeflandre@orange.fr

HOTEL de HARLAY ***
3 rue de Harlay
Tel : 03 44 23 01 50 Email : hoteldeharlay@wanadoo.fr

HOTEL IBIS Budget
1 rue Pierre Sauvage
Email : H2571@accor.com - Réservation via Internet

T'AIM HOTEL**** **NOUVEAU**
70 rue du Pont Neuf
60280 MARGNY les Compiègne (à 1 km du parking, au bord de l'Oise)
<http://fron-martin.studio/tmp/taimhotel/HOTELCOMPIEGNE-VUES3D-040818-HD.pdf>

HOTEL des BEAUX ARTS (Best Western) ****
33 Cours Guynemer
Tel : 03 44 92 26 26 Email : reservation@hotellesbeauxarts.com

ROYAL LIEU ****
9 rue de Senlis
Tel : 03 44 20 10 24 Email : hostellerieduroyallieu@orange.fr

Dans la périphérie de Compiègne :
MERCURE Compiègne-Sud ***
Parking fermé, mais non couvert de 40 places environ.
126 Rue Robert Schuman Lacroix Saint Ouen/
Carrefour Jean Monet D200 Compiègne
Tel : 03 44 30 30 30 Email : h1623@accor.com